

## J Traiter et valoriser localement les biodéchets

### OBJECTIF GLOBAL

Promouvoir des solutions locales pour le traitement et la valorisation des biodéchets (verts et alimentaires) qui soient adaptées au contexte, pragmatiques et qui ne représentent pas des coûts démesurés pour les communes.

### PILOTE ET PARTENAIRES

Les actions sont pilotées par le SEN

Les partenaires sont : [SCA](#), [SFNP](#), [SEFH](#), [FCV](#), [GastroValais](#), [UVTD](#), [ATRED](#), associations de la branche, [HES-SO](#), start-up et entreprises privées du domaine de l'innovation, [installations de compostage et méthanisation](#)

### ESTIMATION DES COÛTS GLOBAUX

CHF 50'000.- mandat externe

Augmentation des ressources humaines au sein du groupe déchets du SEN requise (estimée à environ 10%)

### ACTION J1

Réaliser une étude pour **déterminer les problématiques et les besoins des communes excentrées** en matière de gestion des biodéchets. Déterminer les utilisations possibles des produits générés (besoins en engrais, besoins en biogaz) et les synergies envisageables.

**Etablir un guide de solutions alternatives d'usages et de valorisations**, notamment au travers d'un benchmark des autres cantons suisses, afin de développer des solutions locales et décentralisées dans les zones périphériques.

**Observer les trajets parcourus par les biodéchets** et réduire le nombre et les distances de courses et garantir des partenariats public-privés efficaces.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS DE SUIVI	TEMPORALITÉ
- Déterminer la problématique et proposer des solutions adaptées aux régions de montagne	- Nombre de fermeture de décharges sauvages de déchets verts	Court terme (1 à 3 ans)
- Offrir un panel de solutions locales pour les biodéchets	- Nombre d'initiatives, de solutions alternatives mises en œuvre	
- Optimiser les transports	- Nombre de km parcourus par déchets divisés par les tonnages de déchets déplacés	

### ACTION J2

**Réduire la production de déchets verts** en promouvant une nature moins domestiquée (projets biodiversités, charte des jardins, etc.) et l'utilisation des déchets verts sur place (guide des bonnes pratiques de l'entretien des jardins communaux ou privés, taille des haies, tonte du gazon, paillage et mulching, broyage, haies sèches, etc.).

**Sensibiliser les communes et les entreprises** à la problématique des microplastiques dans le traitement des biodéchets et au respect des normes et des mesures à suivre en matière de gestion de leur compost, notamment par le biais de service conseil, de cours et de formations.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES, INDICATEURS DE SUIVI ET TEMPORALITÉ:  **A**

Cette action est traitée dans la Mesure A Mettre en place une communication claire, forte et globale autour des déchets

## J

## ACTION J3

**Contrôler les installations de compostage et de méthanisation ainsi que les produits générés.** Un état des lieux doit permettre de recenser ces installations, définir leur fonctionnement et les produits générés. Le SEN doit veiller à ce que ces installations respectent les exigences légales.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS DE SUIVI	TEMPORALITÉ
<ul style="list-style-type: none"><li>- Obtenir une vision claire du marché des biodéchets en Valais</li><li>- Garantir que les installations de traitement des biodéchets soient conformes aux exigences en vigueur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'installations inspectées</li><li>- Nombre d'inspections réussies</li></ul>	Moyen terme (3 à 5 ans)